

## "One voice" encore une fois déboutée!

L'association "one voice" a attaqué en référé suspensif les arrêtés concernant les quotas qui permettent de pratiquer les chasses traditionnelles en France. Pour la deuxième fois, en moins d'un an, le conseil d'état l'a déboutée considérant qu'il n'y avait pas urgence à statuer.

L'Association Nationale de Défense des Chasses Traditionnelles à la Grive (ANDCTG) ne peut que saluer le rôle de la plus haute juridiction française qui demeure aujourd'hui le premier rempart aux propos fallacieux voire injurieux véhiculés par toutes ces associations sur les réseaux sociaux et les médias